

## Différence entre amnistie et dépenalisation

Par **Yoyoo**, le 19/11/2014 à 17:39

Bonjour,

Je n'arrive pas bien à comprendre la différence entre ces deux termes... Est-ce qu'une amnistie peut être une dépenalisation mais pas l'inverse ? L'amnistie a-t-elle un caractère plus solennel ?

Si quelqu'un pouvait m'éclairer sur le sujet, je lui serais très reconnaissant [smile3]

Merci d'avance !

Par **doud62**, le 19/11/2014 à 18:37

Une amnistie est un acte qui prévoit que les fautes passées doivent être oubliées. Ca a ainsi un effet rétroactif dans le sens où on va oublier des sanctions pénales passées.

Articles 133-9 et suivants du code pénal :

*« L'amnistie efface les condamnations prononcées. Elle entraîne, sans qu'elle puisse donner lieu à restitution, la remise de toutes les peines. Elle rétablit l'auteur ou le complice de l'infraction dans le bénéfice du sursis qui avait pu lui être accordé lors d'une condamnation antérieure. ».*

La dépenalisation est différente, elle s'applique uniquement à une pratique en générale (avortement, drogue, euthanasie) et permet d'abolir les sanctions pénales ou en tout cas les réduire. En effet, les infractions dépenalisées peuvent toujours être sujettes à sanctions. Par exemple, une amende peut remplacer les sanctions pénales pour possession d'une drogue dépenalisée.

Attention par contre à ne pas confondre dépenalisation et légalisation ;)

Par **Yoyoo**, le 20/11/2014 à 17:24

Merci pour cette réponse, ça me paraît plus clair ! ;)